

# La médaille suisse : face et revers

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **52 (1923)**

Heft 8

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1039356>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# BULLETIN

## PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

---

Abonnement pour la Suisse : 5 fr. ; par la poste : 20 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —  
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

---

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1<sup>er</sup> doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent, et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à *M. L. Brasey*, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg,

Le *Bulletin pédagogique* et le *Faisceau mutualiste* paraissent le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du *Bulletin* et 5 du *Faisceau*.

---

**SOMMAIRE.** — La médaille suisse. — III. Le rôle extra-scolaire de l'instituteur. — L'école rurale. — Société des institutrices.

---

La réunion de Châtel-Saint-Denis, projetée pour le 24 mai, est renvoyée à une date ultérieure

---

## LA MÉDAILLE SUISSE

Face et revers

L'histoire suisse n'a-t-elle pas fait l'admiration de notre enfance et souvent celle de notre âge mûr ? Ce qui nous touche chez les fondateurs de la Confédération, qui ont signé le pacte du 1<sup>er</sup> août 1291, ce n'est pas seulement l'amour de la liberté, mais leur esprit de justice et de droiture, leur foi et leur confiance en la divine Providence. Leur courage et leur vaillance, dans les luttes qu'ils eurent ensuite à soutenir pour sauvegarder leur indépendance, ont pareillement suscité l'enthousiasme de notre jeunesse. L'étranger lui-même avait en haute estime la bravoure et la fidélité de nos ancêtres : les rois

et les princes briguaient l'alliance de Messieurs des Liges ; ils savaient apprécier l'avantage d'avoir des Suisses à leur service.

Les circonstances et les conditions politiques de l'Europe ne sont plus les mêmes ; mais les colonies suisses à l'étranger font encore honneur à leur pays d'origine par l'amour du travail, la probité et l'attachement à la mère-patrie.

L'étranger admire avec quelque étonnement l'union et la concorde qui règnent dans notre pays, malgré ses deux religions, ses trois races et ses quatre langues, différences qui ailleurs sont la source de dissensions interminables ; il loue nos vingt-cinq constitutions démocratiques, adaptées chacune aux besoins, aux mœurs, us et coutumes de nos vingt-cinq petits Etats, réunis sous la commune égide de la Constitution fédérale. Bonaparte, de son coup d'œil d'aigle, avait déjà vu la nécessité du fédéralisme pour notre patrie et l'avait célébré dans un de ses brefs et décisifs discours aux députés suisses qu'il avait appelés à Paris. Récemment, avant la votation du 3 décembre, les journaux anglais ne s'étaient-ils pas demandé si la Suisse, « qui possède les plus belles institutions du monde », n'allait pas les abandonner pour faire un premier pas vers l'affreux régime russo-juif ? La réponse a été donnée.

La Suisse n'a-t-elle pas été, à différentes époques, la terre hospitalière et charitable aux grandes infortunes, pendant la guerre de Trente-Ans, en 1871, lors de l'internement de l'armée de l'Est, hospitalisation qu'elle avait déjà exercée en 1796 et dont elle fut mal récompensée en 1798. Est-il nécessaire encore de rappeler les multiples et nobles tâches qu'elle s'est imposées pour soulager les victimes de la grande guerre ?

La reconnaissance élogieuse des pays éprouvés doit-elle être pour nous un motif d'orgueil ? Imiterons-nous le pharisien ? ou le publicain qui s'humiliait de ses défauts ? Car nous en avons ! Lorsque les étrangers appellent notre pays « la belle Suisse », nous éprouvons un léger sentiment de vanité. Pourquoi ? Ce n'est pas nous qui avons créé nos cimes blanches, nos lacs bleus, nos prés verts et nos sites merveilleux. Nous enorgueillerons-nous des hauts faits de nos aïeux ? Est-ce nous qui les avons accomplis ? Nous avons recueilli le fruit de leurs actions. En avons-nous le mérite ? Nos ancêtres étaient trop sages pour se laisser dominer par l'orgueil. Si, au moment du danger, ils invoquaient le secours du Tout-Puissant, ils n'oubliaient pas, après la bataille, de le remercier de la victoire : *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam*. Les nombreuses chapelles historiques que l'on voit en Suisse attestent les sentiments de ceux qui les ont élevées. Leur reconnaissance était une plus belle prière encore que leur demande. La foi et le patriotisme ont fait la grandeur des vieux Suisses. *Pro aris et focis*. Il est important de le faire remarquer aux enfants.

Et si la Suisse a échappé au brasier européen qui l'entourait,

de 1914 à 1918, comme elle a échappé souvent à de graves dangers intérieurs ou extérieurs, nous le devons sans doute à notre fête d'Action de grâces, qui tend à devenir, malheureusement, dans quelques régions, une fête par trop profane.

Si nous avons quelque droit de nous féliciter de l'œuvre de nos ancêtres, ce ne peut être qu'en vertu de la devise : « Noblesse oblige ». Personne ne prétendra qu'ils aient été sans défauts, sans doute.

*Quand sur quelqu'un on prétend se régler,  
C'est par les beaux côtés qu'il lui faut ressembler.*

Nous avons cependant un modèle auquel on ne saurait rien reprocher. Le plus grand patriote de la Suisse, le Pacificateur de Stans, n'a-t-il pas été un exemple de toutes les vertus dans les différentes conditions de la vie : enfant, adolescent, soldat, père de famille, magistrat, conseiller et homme de Dieu, et spécialement d'humilité ?

Notre patriotisme est-il à la hauteur de celui des anciens ? Je ne voulais pas en douter avant le 3 décembre ; je ne le pourrais plus depuis ce jour. Je fais abstraction de certains éléments troubles, la plupart naturalisés, introduits imprudemment dans la bergerie ; Suisses artificiels, artisans du plan mondial de la juiverie, et dont l'ambition effrénée exclut tout patriotisme.

Il y a donc des ombres au tableau. Mais il n'y a pas que des ombres ; il y a des taches, des taches larges et sombres. La Suisse occupe le deuxième rang, en Europe, pour la consommation de l'alcool. Allons-nous encore ambitionner le premier rang, qui, en pareil cas, serait le dernier au point de vue de l'honneur ? Les Spartiates enivraient un esclave et le donnaient en spectacle à la jeunesse pour lui inspirer le dégoût de l'ivresse. Serons-nous cet ilote aux yeux des nations ? Educateurs de la jeunesse, je connais votre réponse.

Notez que c'est de vin que les Spartiates enivraient leur esclave. L'ivresse de l'eau-de-vie est cent fois pire. Généralement, l'homme porte mauvais vin. Très rarement on entend dire de quelqu'un qu'« il porte bon vin ». Mais jamais on n'a entendu dire et je crois que jamais on n'entendra dire d'un homme qu'il porte « bon schnaps ». Un schnapseur est un individu qui est en train de se métamorphoser rapidement en brute.

Des mesures énergiques s'imposent. « Aux grands maux, les grands remèdes ». On se récrie déjà contre les mesures que la Confédération se dispose à prendre. Elles sont pourtant bien anodines vis-à-vis de l'étendue du mal et de son extension possible. Les buveurs sentent-ils leur gosier se dessécher ? Qu'ils se rassurent. Ils ne mourront pas de soif ! Au contraire, il en mourra davantage pour avoir trop bu. Il ne s'agit pas de tarir la source de la pernicieuse boisson, ce qui ne serait pourtant pas si mauvais. Il ne s'agit pas non plus de faire usage du compte-gouttes. D'ailleurs, même avec le compte-gouttes, il y aurait encore trop de goutte et de gouttiers.

La tache d'huile, que dis-je ? la tache d'alcool s'étend ; elle s'étend démesurément. Il faut lui barrer le chemin. On prend des mesures contre la peste et toutes les maladies contagieuses. L'alcoolisme en est une et non des moindres, car elle n'est pas seulement passagère ; elle devient endémique, chronique. On ne peut attendre qu'elle ait contaminé tout le pays. Le remède serait bien plus difficile et bien moins efficace, une fois la race dégénérée et abâtardie. Plus la maladie est invétérée, plus difficile est la guérison. On sait combien la conversion d'un buveur est difficile. Le proverbe « Qui a bu boira » n'est que trop vrai. Est-il un malade plus difficile à guérir que celui qui aime sa maladie ?

Les moyens préventifs sont toujours préférables aux remèdes curatifs. Dans notre « belle Suisse », on en est déjà à devoir employer les deux. Faudra-t-il encore recourir à la « chirurgie », comme on l'a fait pour l'absinthe, comme on l'a fait aux Etats-Unis pour toutes boissons alcooliques ?

Il faut espérer que le peuple suisse, qui a si souvent donné des preuves de son bon sens, ne refusera pas le remède qui lui conservera la santé. Il est à craindre, cependant, qu'il ne se trouve trop de citoyens semblables à ces petits enfants qui pleurent pour ne pas prendre la potion qui les sauvera. Déjà certains buveurs crient comme si on leur mettait un bouchon dans le gosier. D'autres citoyens, naïfs ou inconscients, s'imaginent qu'on va les museler. Mais les plus perfides, ce sont ces malins hypocrites qui feignent de s'effrayer et de s'indigner, en disant qu'on enlève au peuple sa liberté, qu'on lui met la corde au cou, qu'on le traite en esclave, etc., etc. Tout ce monde peu recommandable se démènera comme le diable, par un grand déballage de sophismes et de sottises. Il y a toujours un grand cercle de gogos autour d'un charlatan qui débite son boniment. Le jour du vote, qui sera la journée du schnaps ou de la tempérance, — ne pas confondre avec abstinence — ne sera pas pour la Suisse d'une importance moindre que celle du 3 décembre.

Dans une question d'une telle conséquence pour l'avenir économique et moral du pays, est-il un instituteur qui soit tenté de désertier la lutte ou d'y rester indifférent ? Le devoir de tout éducateur n'est-il pas d'agir partout où son influence peut se faire sentir ? Ce n'est pas l'arme au pied, ni embusqué à l'arrière, mais en héros qu'il doit prendre part à la lutte. Qu'on ne se méprenne pas : combattre en héros ne veut pas dire en capitaine Fracasse. Il ne s'agit pas de casser les vitres. Il ne s'agit pas non plus de casser les bouteilles à la manière de ceux qui viennent de se les vider dans le gosier pour se donner soi-disant du courage. Combattre en héros, c'est y mettre tout son cœur, en observant les règles de la stratégie, de l'adresse, de l'habileté, de la perspicacité, de la prudence. Paraphrasant une sentence bien connue de La Fontaine, on pourrait dire avec tout autant de vérité :

« Adressé et prudence font plus que force ni que rage. » La prudence n'est pas la passiveté et l'inactivité.

L'avenir du pays ne dépend pas uniquement du corps enseignant, non, mais avec l'Eglise, la famille et les autorités, il est une des quatre colonnes qui soutiennent l'édifice. Sa responsabilité est donc engagée.

*L'Ermite de Totenwald.*

---

## RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LA

question mise à l'étude par le Comité de la Société fribourgeoise d'éducation

(Suite et fin.)

---

### III. Rôle social extra-scolaire de l'instituteur

---

#### I. Dans l'exercice des fonctions accessoires communales ou paroissiales

Avec beaucoup de raison, la loi scolaire déclare certaines fonctions publiques absolument incompatibles : ceci nous révèle déjà que l'action du maître ne sera point administrative. « Les régents ne sont point financiers, car tout habitués qu'ils sont d'enseigner par intuition, le métal leur fait défaut pour traiter les questions de finances ». Puis, à moins d'être maître dans la partie, la politique ne nourrit pas son homme, elle ne lui crée que déboires et ennuis.

D'autre part, le maître ne peut se trouver au four et au moulin. On ne doit le rencontrer partout. Vivre de sa classe pour sa classe : voilà le principe actuel. Le maître ne devrait pas avoir besoin de s'occuper de fonctions accessoires pour vivre. Son traitement devrait lui suffire à entretenir sa famille.

Dans nos petites communes rurales, il ne se trouve pas toujours des hommes capables de remplir certaines fonctions communales ou paroissiales, telles que celles de secrétaire, d'organiste, etc. ; alors on s'adresse tout naturellement à l'instituteur. Doit-il accepter ces occupations accessoires ? Oui, pour autant que son école n'en souffre pas.

Un instituteur, secrétaire communal ou secrétaire de sociétés diverses (drainage, syndicat, etc.), trouvera dans ces emplois mille occasions de s'instruire et d'exercer une heureuse influence sur ses concitoyens. Il pourra puiser dans ses protocoles ou sa correspondance maints sujets de composition, maints exemples de comptes, etc. Quant à l'enseignement de l'instruction civique, il aura de quoi le rendre tout à fait intéressant et pratique. Dans l'exercice de ces fonctions, le maître se fera estimer des autorités par son instruction, son savoir-faire, son expérience et ses conseils. Il se mettra au-dessus des rivalités et des mesquineries qui divisent si souvent les populations de nos villages. Il donnera l'exemple de la régularité, d'une conscience droite, de désintéressement et d'un dévouement sans borne à la chose publique.

Un maître aura assez de tact pour voir l'influence qu'il peut exercer. Les milieux sont bien différents. Un instituteur peut faire dans une commune ce qu'il